

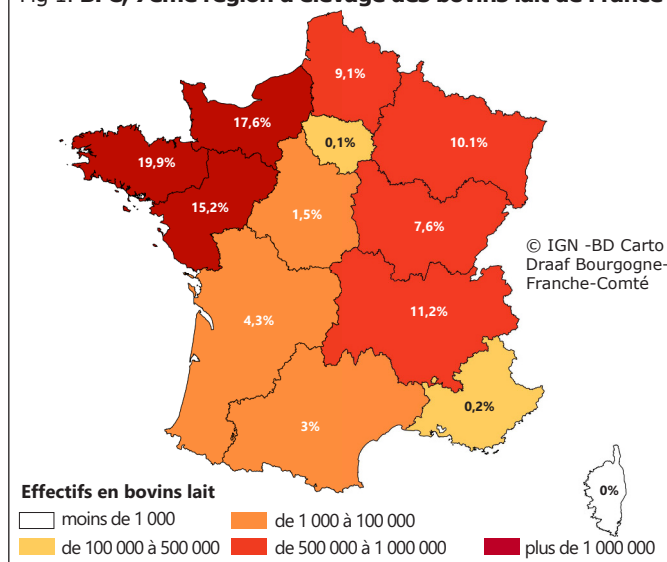
LA FILIÈRE BOVINS LAIT

FÉVRIER 2021 N°5

Une certaine dualité en Bourgogne-Franche-Comté

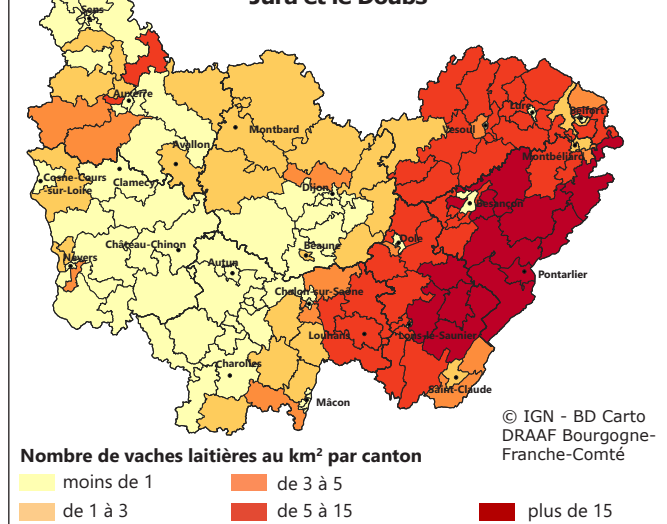
La filière bovins lait en Bourgogne-Franche-Comté est fortement contrastée entre est et ouest. Une implantation plus forte des élevages sur l'ex-territoire franc-comtois, en lien, pour une part importante, avec l'aire de production des fromages AOP « massif du Jura ». La présence de ces AOP, dans les départements du Jura et du Doubs, permettant une bonne résilience des exploitations. A contrario, sur les autres départements pour lesquels le volume transformé en AOP est plus faible, la valorisation majoritaire en lait industriel et l'éloignement quelquefois des zones de collecte pèsent sur le devenir.

Fig 1. BFC, 7ème région d'élevage des bovins lait de France



Source : Agreste - BDNI au 31/12/2019, traitement SSP

Fig 2. Une empreinte de l'élevage laitier plus forte dans le Jura et le Doubs



Source : Agreste - BDNI 31/12/2019

L'élevage laitier de Bourgogne-Franche-Comté avec 608 000 bovins (source : SRISE retraitement SAA) représente 8 % du cheptel laitier de France métropolitaine ce qui correspond aussi au 7ème rang national. Les plus grands troupeaux sont détenus par les régions de l'ouest : Bretagne, Normandie et Pays de la Loire respectivement 20 %, 18 % et 15 % de l'effectif total. Le cheptel de souche est constitué de 258 000 vaches laitières. Pour mémoire, le cheptel bovin total de BFC (allaitant et laitier) compte 1 880 000 têtes en 2019.

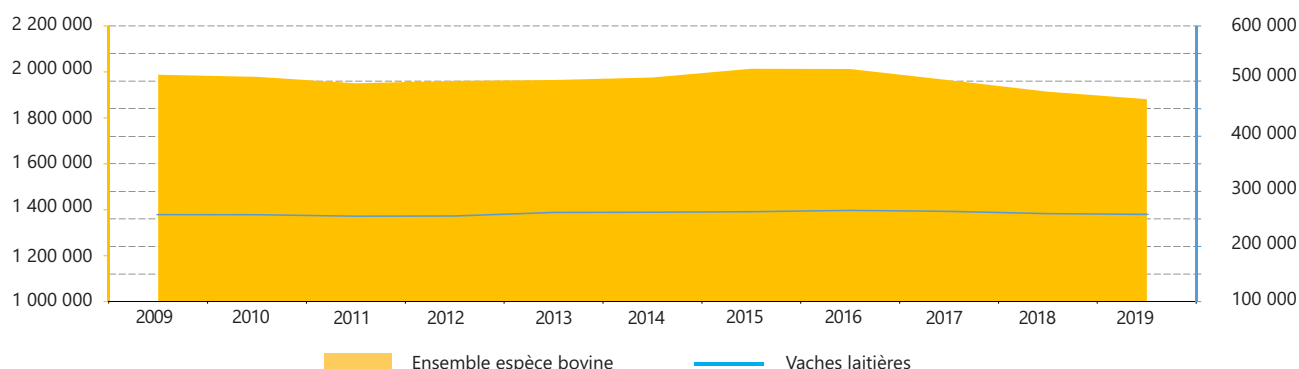
En région, ces animaux sont principalement détenus par les éleveurs du Doubs (39 % des vaches laitières), du Jura (21 %) et de la Haute-Saône (18 %). L'existence d'AOP fromagères à fortes renommées explique cette répartition. La race Montbéliarde est majoritaire en région avec 76 % des effectifs, en lien avec les cahiers des charges des fromages AOP « Massif du Jura ». En France, la race Prim' Holsten domine avec 62 % des effectifs.

Fig 3. Effectifs en bovins par département

	Vaches laitières	Génisses laitières de renouvellement de plus de 2 ans	Génisses laitières de renouvellement de 1 à 2 ans	Ensemble espèce bovine
Côte-d'Or	14 280	3 597	4 730	223 285
Doubs	101 323	26 763	37 378	244 381
Jura	54 797	16 634	18 904	152 854
Nièvre	3 324	719	838	334 630
Haute-Saône	46 166	14 505	15 783	195 919
Saône-et-Loire	21 042	4 920	6 290	610 011
Yonne	12 507	2 837	3 777	101 400
Territoire-de-Belfort	4 871	1 037	1 518	18 278
BFC	258 310	70 912	89 218	1 880 758

Source : Agreste-Statistique Agricole Annuelle et Provisoire 2019

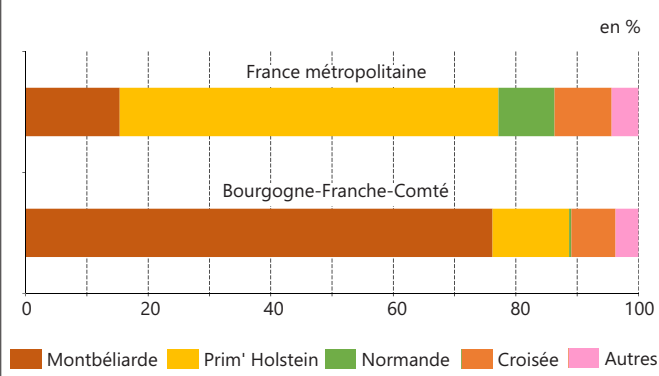
Fig 4. L'effectif de vaches laitières est stable en région



Source : Agreste-Statistique Agricole Annuelle et Provisoire 2019

Si en 10 ans, l'effectif bovin total a diminué de 5 % en Bourgogne Franche-Comté, le cheptel laitier est resté stable. Un pic a été atteint en 2016, avec 265 000 vaches laitières contre 258 000 aujourd'hui. Toutefois, entre 2010 et 2019, ce sont 930 exploitations laitières qui ont disparu, de l'ordre de 17 % de ces dernières. Aussi, les exploitations restantes ont augmenté leurs effectifs pour compenser les disparitions d'exploitations. A l'échelle des départements, ce sont deux dynamiques différentes : dans le Doubs et le Jura, les effectifs de vaches laitières ont progressé (9 % et 6 %) en lien avec la demande croissante en fromages AOP «Massif du Jura», alors que dans les autres départements ce sont des pertes nettes. L'éloignement des entreprises de collecte et la valorisation difficile sur le marché des laits standards expliquent ce constat.

Fig 5. Répartition des races de bovins lait



Source : Agreste- Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2019

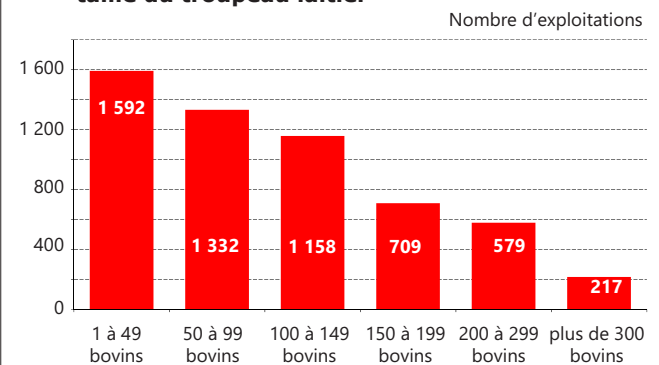
Fig 7. Exploitations de la région élevant des bovins laitiers

	2000	2010	2016	2019
Exploitations avec vaches laitières	6 570	5 560	4 789	4 627
dont moyennes et grandes			4650	*3 995
dont spécialisées (OTEX 4500)	4 920	3940	3556	**2 663
Nombre moyen de vaches par exploitation	40	46	55	57
Livraison moyenne par exploitation (litres)	191 000	223 000	343 000	377 000

Source : Agreste - Recensement de l'Agriculture 2000 et 2010, ESEA 2016, BDNI au 31/12/2019

* plus de 50 bovins, ** plus de 100 bovins
Enquête Annuelle Laitière (Livraison moyenne)

Fig 6. Répartition des exploitations en fonction de la taille du troupeau laitier



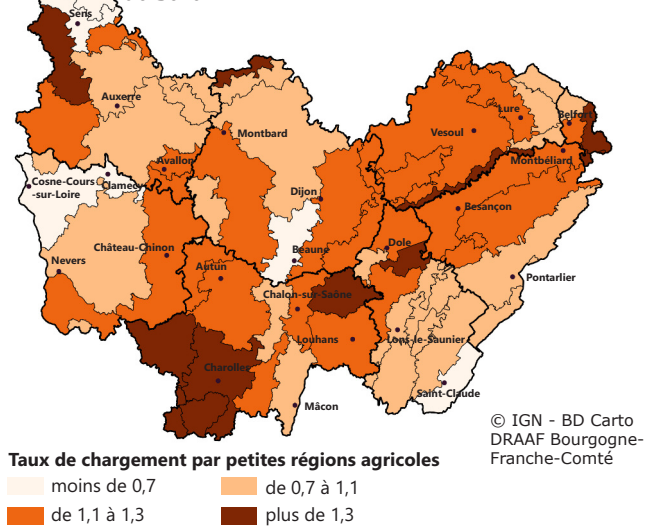
Source : Agreste- Traitement SRISE, BDNI au 31/12/2019

Au 31 décembre 2019, la Base de Données Nationale d'Identification (BDNI) des bovins dénombre 5 587 exploitations ayant au moins 1 bovin lait (pour un total de 12 539 exploitations bovines) en Bourgogne-Franche-Comté. Toutefois, ce sont seulement 4 627 exploitations qui possèdent au moins 1 vache laitière. Ce sont, aussi 1505 exploitations qui détiennent un cheptel supérieur à 150 bovins. Parmi les exploitations détenant au moins 10 vaches laitières, une exploitation moyenne comprend 62 vaches en Bourgogne-Franche-Comté, contre 67 en moyenne France. En Côte d'Or et dans l'Yonne, cet effectif atteint respectivement 75 et 72 vaches. L'effectif moyen le plus petit est dans la Nièvre, 58 vaches laitière (en 2019, il reste moins de 40 exploitations livreuses, source Enquête Annuelle Laitière)

Méthode : traitement de la BDNI

Les effectifs par race extrait de la BDNI sont classiquement affectés (traitement SSP) à deux catégories de troupeaux : Lait ou Viande. Ainsi, les animaux « Croisés » se retrouvent systématiquement parmi la catégorie Viande, quelle que soit la nature du troupeau dont ils sont issus. Nous avons choisi d'effectuer une correction à partir des vaches présentes dans le troupeau. Ainsi dans un troupeau comprenant essentiellement des vaches laitières, les animaux croisés sont requalifiés Lait. Les animaux croisés des autres troupeaux demeurent codés Viande. Pour les troupeaux mixtes, les croisés sont affectés à la catégorie de vaches la plus importante et en l'absence de vaches à la catégorie Viande (cf. les engraisseurs).

Fig 8. Le taux de chargement laitier est limité sur le Massif du Jura



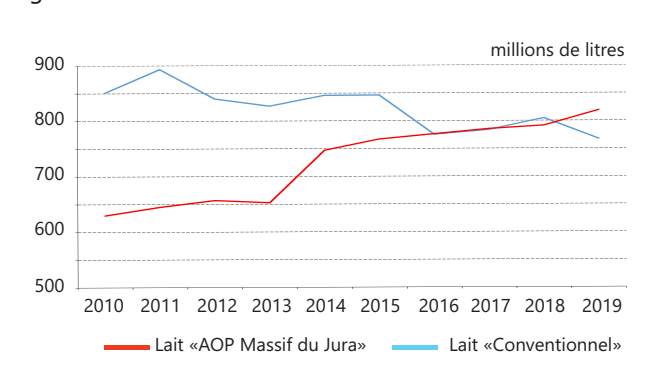
Source : Agreste - surfaces PAC 2018, BDNI 2019

La répartition des principaux animaux d'élevage sur le territoire bourguignon-franc-comtois se traduit par des taux de chargement (en Equivalent Vache Laitière) différents en fonction de la pression d'élevage. Ainsi, en lien avec la répartition de l'élevage allaitant, la pression est plus importante sur les petites régions agricoles (PRA) : Sologne-Bourbonnaise (71), Charolais et Brionnais. Les autres PRA en foncé, figure 8, correspondent à des bassins laitiers.

Méthode

Le taux de chargement est calculé comme le rapport entre la somme des Equivalents Vaches Laitières (EVL) d'un territoire rapportée à la Surface Fourragère (SF) de ce même territoire. L'ensemble des catégories de bovins (viande et lait) ainsi que les reproducteurs ovins et caprins sont convertis en EVL (vache au pâturage produisant 3000 kg de lait par an sans complémentation). La SF correspond aux surfaces en prairies permanentes, en prairies temporaires, en fourrages, en légumineuses et maïs ensilage (PAC 2018).

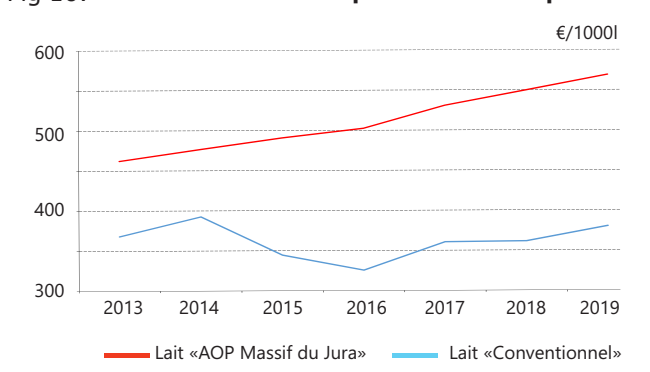
Fig 9. Les livraisons de lait AOP en constante croissance



Source : Enquêtes Mensuelles Laitières, Enquête Annuelle Laitière

En 2019, les producteurs de lait de Bourgogne-Franche-Comté ont livré 1 586 millions de litres de lait, toutes qualités confondues. Les livraisons totales ont peu augmenté depuis 2010 et stagnent depuis 2014. La production de lait « AOP massif du Jura », qui représentait 43% du lait régional en 2010, a fortement augmenté depuis, tandis que les livraisons de lait conventionnel ont diminué. Le volume de lait "AOP massif du Jura" dépasse désormais celui du lait conventionnel. Deux raisons peuvent expliquer cette évolution. D'une part la cessation d'activité de producteurs conventionnels mais aussi la conversion en lait AOP « massif du Jura » de quelques élevages conventionnels pouvant prétendre à cette appellation.

Fig 10. Une hausse continue du prix du lait AOP depuis 2013



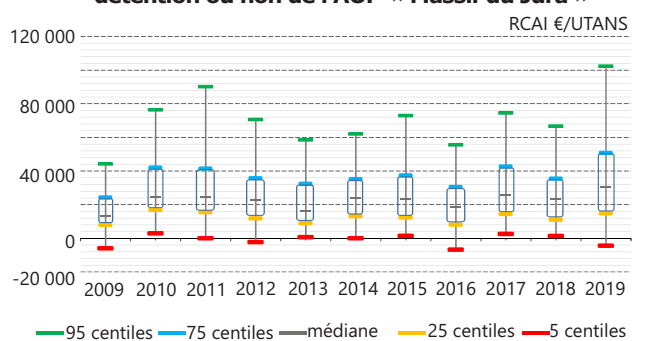
Source : EML

Fortement dépendant du marché mondial, le prix du lait conventionnel régional affiche une moyenne de 363 €/1000l entre 2013 et 2019. Après avoir atteint un plancher de 325 €/1000l en 2013, il s'est redressé pour atteindre 380 €/1000l en 2019.

Le prix du lait "AOP massif du Jura" affiche lui une progression continue sur la période pour atteindre 569 €/1000l en 2019, soit une hausse annuelle moyenne de 3,5 %.

Précision : Il s'agit de prix moyen pondéré aux volumes de lait livré et incluant le lait « Non Bio » et le lait « Bio » que ce soit pour le lait conventionnel ou le lait AOP « Massif du Jura » (pour ce dernier, le prix est sous estimé, il manque le complément).

Fig 11. Un résultat courant fortement influencé par la détention ou non de l'AOP « Massif du Jura »

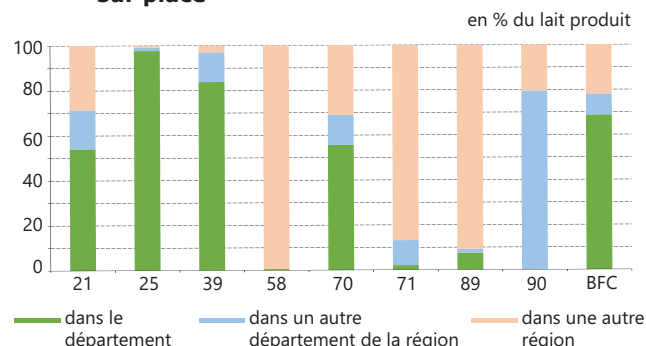


Source : Agreste-RICA 2009 à 2019

Note de lecture

En Bourgogne-Franche-Comté le Résultat Courant Avant impôts (RCAI) médian des éleveurs laitiers s'établit en moyenne à 22 475 € par Unité de Travail Annuel Non Salarié (UTANS) de 2009 à 2019. Le 95e centile s'élève à 67 126 € par UTANS et le 5e centile à - 611 € par UTANS. L'écart est donc important. Une partie de cet écart peut être expliquée par l'existence de deux systèmes de production laitière dans notre région. Les producteurs de lait «AOP du massif du Jura» d'une part qui bénéficient d'un Excédent Brut d'Exploitation (EBE) moyen par UTANS de 58 000 €. Celui des producteurs de lait de plaine d'autre part, s'établit à 46 200 €.

Fig 12. Les 3/4 du lait produit en BFC sont transformés sur place



Source : Agreste - EML

En Bourgogne-Franche-Comté, 69% du lait produit est livré dans un établissement du département d'origine, et 78% de ce lait est transformé dans la région. Le lait produit dans le Doubs est en quasi-totalité livré dans le département. La part du lait restant dans le département dépasse 80% dans le Jura et 50 % pour la Haute-Saône et la Côte d'Or. Dans les autres départements, l'essentiel du lait produit est livré dans une autre région.

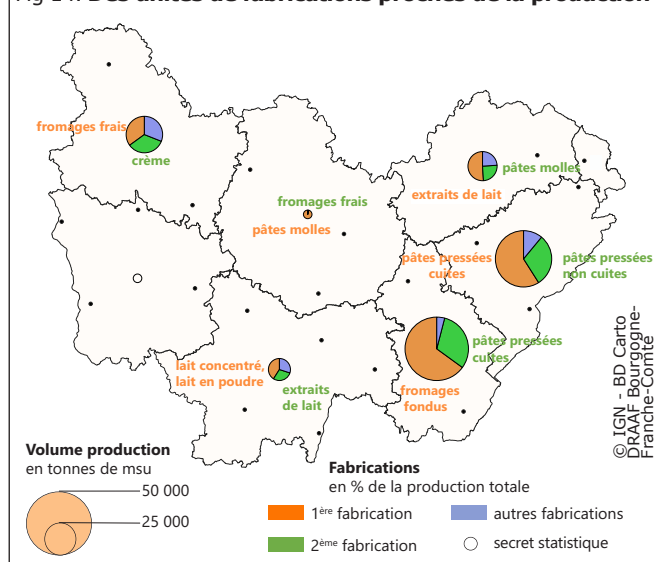
La Bourgogne-Franche-Comté fait partie des principales régions françaises fabriquant des produits laitiers. Elle est la 2ème région productrice de pâtes pressées cuites, et fabrique la quasi-totalité du Comté, et 86% du Gruyère français. Le poids de la région est moindre dans le domaine des Pâtes pressées non cuites et des Pâtes molles, mais elle a l'exclusivité de fromages AOP tels que le Morbier (Doubs, Jura), et le Mont d'Or (Doubs). La Bourgogne-Franche-Comté réalise les trois quarts de la production française de fromages fondus, fabriqués essentiellement dans le Jura, et la quasi-totalité du metton et de la cancoillotte en cours de reconnaissance IGP. Les produits laitiers frais régionaux sont principalement fabriqués dans l'Yonne. La région produit 17,9% des fromages frais français. La Bourgogne-Franche-Comté produit également des laits en poudre et des laits concentrés (principalement en Saône et Loire) ainsi que des extraits de lait (Haute-Saône, Saône et Loire) destinés notamment à l'industrie agroalimentaire et pharmaceutique.

Fig 13. Les principales fabrications laitières en Bourgogne-Franche-Comté

Produit	Quantité fabriquée (tonnes)	Rang national (*)	Part dans la production nationale (%)
Pâtes pressées cuites	79 296	2	23,1
dont : Comté	65 538	1	96,3
Emmental (conventionnel et IGP)	8 917	4	3,5
Gruyère	2 257	1	85,8
Pâtes pressées non cuites	30 123	4	11,5
dont : Morbier	12 359	1	100
Raclette	15 169	2	22,8
Pâtes molles	24 352	5	5,8
dont : Mont d'or	5 730	1	100
Fromages fondus	102 434	1	73,1
dont : Metton, Cancoillotte	5 321	1	95,0
Produits frais	290 783	7	8,0
dont : fromages frais	112 340	2	17,9
yaourts et desserts lactés	174 513	6	8,3
crème	38 391	6	8,3
Autres : Laits en poudre, lait concentré, extraits de lait	89 723	5	9,4

Source : Agreste - EAL

Fig 14. Des unités de fabrications proches de la production



Source : Agreste - EAL

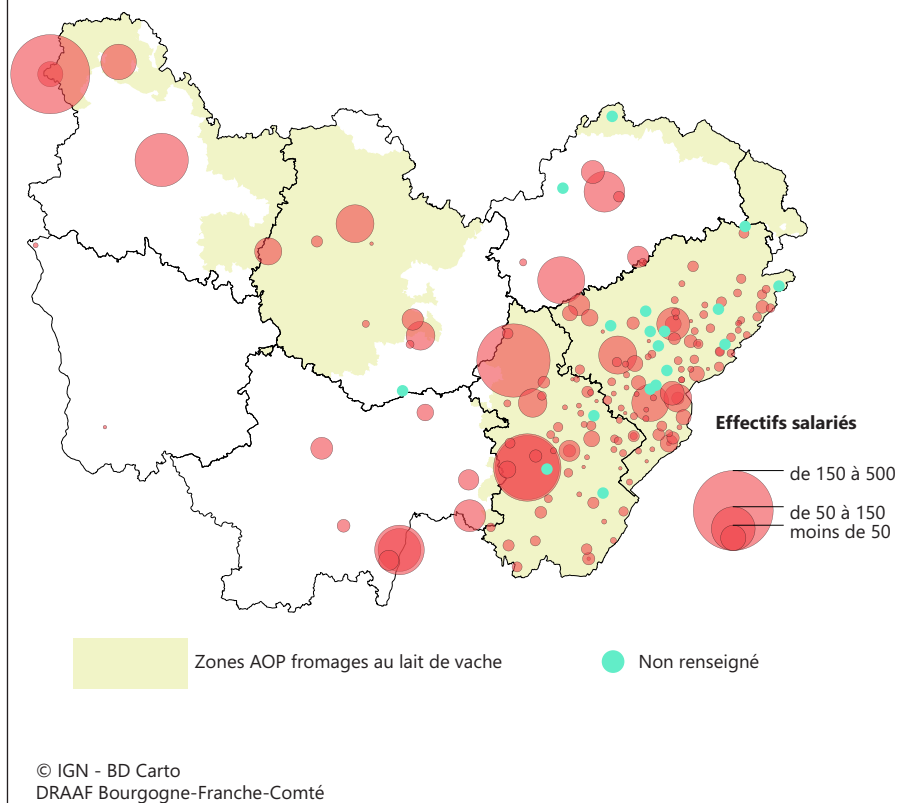
Définition Matière Sèche Utile (MSU)

Afin de rendre comparables les produits laitiers, nous avons retenu la quantité de Matière Sèche Utile (MSU) moyenne contenue par unité de produit transformé. La MSU inclut les protéines et la matière grasse. Ainsi, un litre de lait entier de vache contient environ 70 grammes de MSU, tandis qu'un kilogramme de Comté en contient environ 650 grammes.

La Bourgogne-Franche-Comté compte 27 % des établissements (fabrication et collecte) laitiers français, cependant ceux-ci emploient moins de 10 % des salariés du secteur. En lien avec la collecte de lait « AOP Massif du Jura » sur des aires géographiques réduites, le Doubs et le Jura possèdent un réseau dense de petits établissements laitiers employant moins de 10 salariés.

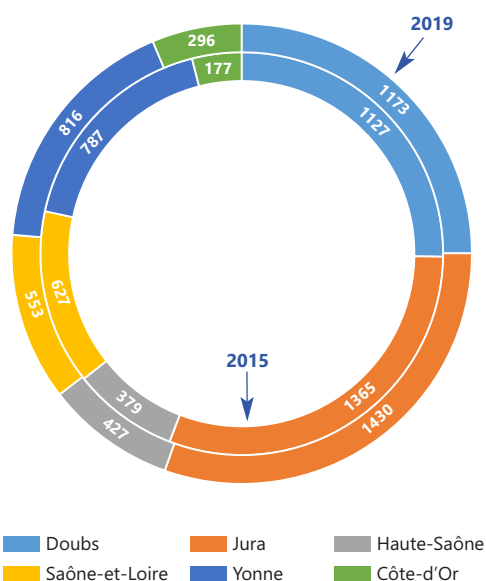
Cette particularité est liée à la présence de nombreuses Coopératives Fromagères à AOP Comté sur le Massif Jurassien. Chacune d'elle produit un Comté à la typicité unique liée à son terroir et qui est préservée par des règles de production et de transformation de ce lait définies par cahier des charges de l'AOP. La règle dite des « 25 km », impose que la collecte du lait de chacune des fruitières soit circonscrit au sein d'un bassin de collecte de 25 km de diamètre à vol d'oiseau autour de la fromagerie (L'atelier et tous les producteurs de lait doivent être inclus dans ce bassin de collecte). Cette condition de production permet de préserver la diversité des Comtés fabriqués sur le massif Jurassien en limitant la concentration des établissements laitiers

Fig 15. La répartition des établissements laitiers et l'emploi



Source : Enquête annuelle laitière

Fig 16. Évolution de l'emploi dans les établissements laitiers



Source : EAL

Entre 2015 et 2019, le secteur des Industries Agro-Alimentaires, en France comme en Bourgogne-Franche-Comté, gagne des salariés. C'est notamment le cas des établissements laitiers de la région, qui emploient 4 700 salariés fin 2019, soit 5% de plus qu'en 2015.

Hormis le Territoire-de-Belfort, dont le seul établissement laitier a fermé en 2017, et la Saône-et-Loire dont l'emploi recule de 12 % entre 2015 et 2019, l'emploi progresse dans les autres départements de la région.

La Bourgogne-Franche-Comté possède un réseau important de petits établissements de moins de 10 salariés, principalement implantés dans le Doubs et le Jura. Cependant leur nombre a fortement diminué au cours des dernières années, au profit de structures plus grandes résultantes de la fusion entre coopératives pour permettre les investissements nécessaires à leur développement. La région comptait 146 établissements laitiers de moins de 10 salariés en 2015, ils ne sont plus que 115. Parmi les établissements présents en 2015 et encore actifs en 2019, on enregistre des gains d'emplois dans toutes les tranches d'effectifs. Si certains petits établissements disparaissent, la plupart des établissements pérennes continuent à se développer.

Signes officiels de la qualité et de l'origine (hors AB)

En Bourgogne-Franche-Comté sont présents 15 signes officiels de qualité attachés aux produits laitiers (dont 7 Appellations d'Origine Protégée (AOP) régionales et 4 AOP limitrophes, 3 Indications Géographiques Protégées (IGP), 1 IGP et Label Rouge (LR)).

Le Comté, bénéficie d'une AOC depuis 1958 et d'une AOP depuis 1996. Son aire de production s'étend dans les départements du Jura, du Doubs et l'est de l'Ain. C'est un fromage au lait cru de vache, à pâte pressée cuite. En 2019, de l'ordre de 2600 éleveurs livrent 645 millions de litres lait pour une commercialisation s'élevant à 57 300 tonnes (en hausse de 23 % en 10 ans).

Le Morbier, est un fromage au lait cru de vache, à pâte pressée non cuite, reconnue AOC en 2000 puis AOP en 2009. La zone de référence de l'appellation est définie dans les départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de Saône-et-Loire. En 2019, ce sont 2000 producteurs qui livrent quelques 83 millions de litres de lait pour une commercialisation de 10 800 tonnes (en hausse de 41 % en 10 ans).

Le Mont d'Or ou Vacherin du Haut-Doubs est un fromage au lait entier cru de vache, à pâte molle et à croûte fleurée (cerclé d'Epicea). C'est une AOC depuis 1981, et une AOP depuis 1996. En 2019, ce sont 400 producteurs qui ont livré 33 millions de litres de lait pour une commercialisation de 5 700 tonnes (en hausse de 37 % en 10 ans).

Le Chaource est un fromage à prédominance lactique, à pâte molle et à croûte fleurie. Il bénéficie d'une AOC depuis 1970 et d'une AOP depuis 1996. Son aire géographique, se situe essentiellement dans l'Aube et une partie du nord-est de l'Yonne. En 2019, 62 producteurs participent à la commercialisation de 2 540 tonnes de fromages (+ 4 % en 10 ans).

L'Époisses, bénéficiant d'une AOC depuis 1991 et d'une AOP depuis 1996, est un fromage à pâte molle à croûte lavée. Son aire d'appellation couvre environ la moitié nord-ouest de la Côte-d'Or, deux cantons de la Haute-Marne et trois cantons de l'Yonne. En 2019, 44 producteurs apportent 8 millions de litres de lait, pour une commercialisation de 1 400 tonnes (+ 28 % en 10 ans)..

Le Bleu de Gex Haut-Jura ou bleu de Septmoncel est un fromage au lait cru de vache à pâte persillée non pressée et non cuite produit dans les plateaux du Haut-Jura, à cheval sur les départements de l'Ain et du Jura. Son appellation d'origine est préservée via le label AOC, depuis 1996, et AOP 2008. En 2019, 45 éleveurs fournissent le lait pour la commercialisation de 480 tonnes de « Bleu » (- 14 % en 10 ans).

La Crème et Beurre de Bresse dispose d'une AOC en 2012, puis d'une AOP en 2014. En 2019 cette appellation couvre une fabrication de plus de 1 000 tonnes de produits commercialisés.

Enfin, **le Brie de Meaux, le Brie de Melun, le Munster et le Langres** sont 4 AOP originaires de départements extra-régionaux mais ayant une partie de leur aire de production dans notre région.

Le Brillat-Savarin, reconnu IGP en 2017, est un fromage à pâte molle issu d'un caillé lactique. L'aire géographique de production s'étire de la Seine-et-Marne au nord de la Saône-et-Loire. A cette appellation correspond une commercialisation 1 850 tonnes en 2019 (+ 10 % par rapport à 2018), pour 9 producteurs.

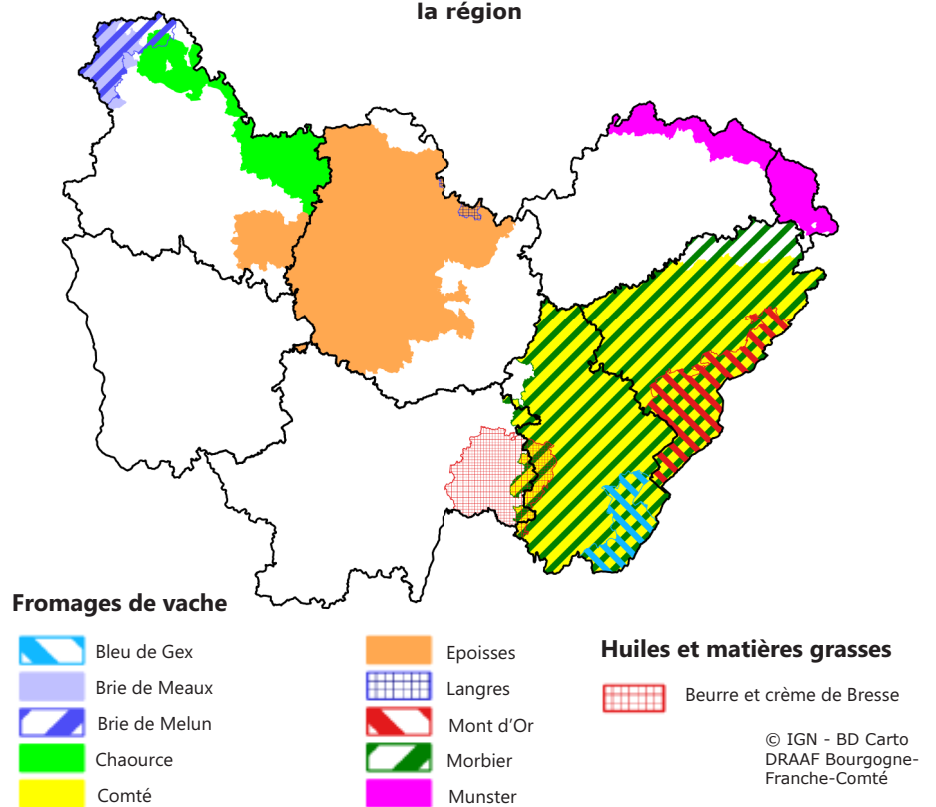
Le Soumaintrain est un fromage à pâte molle et à croûte lavée, à prédominance lactique, classé IGP en 2016. Son aire de production se situe au croisement des départements de l'Aube, de l'Yonne et de la Côte-d'Or. En 2019, ce sont 24 producteurs pour 190 tonnes commercialisées (+ 4 % par rapport à 2018).

Pour le **Gruyère** (de France), l'IGP correspond à une aire géographique limitée, Savoie et Franche-Comté. Ce sont 198 producteurs qui concourent à la commercialisation de 2 370 tonnes de fromage en 2019.

L'IGP-LR **Emmental français Est-Central**, couvre 13 départements (dont les départements 21,25,39,70 et 71). De l'ordre de 290 producteurs contribuent à la commercialisation de 3 100 tonnes en 2019.

Remarque : Une démarche de reconnaissance en IGP est engagée pour la cancoillotte.

Fig 17. L'aire de production des AOP couvrent pratiquement la moitié de la région



Source : INAO

La production de lait de vache en Agriculture Biologique

En 2019, ce sont 373 exploitations qui élèvent des vaches laitières en Agriculture Biologique en Bourgogne-Franche-Comté pour un ensemble de 14 205 vaches laitières labellisé et 4 521 en conversion).

En 9 ans, ce nombre d'entités a augmenté de 47 % et le nombre de vaches labellisées a progressé de 82 %.

Un pic de conversion est atteint en 2018, avec plus de 5 000 vaches qui sont en changement de mode d'alimentation et 45 nouvelles exploitations.

Ces élevages laitiers bio sont en grande majorité en Haute-Saône, le Doubs et le Jura.

Entre 2018 et 2017, la dynamique de conversion est nettement plus marquée dans la Nièvre, suivi par un groupe Yonne, Côte d'Or et Territoire de Belfort.

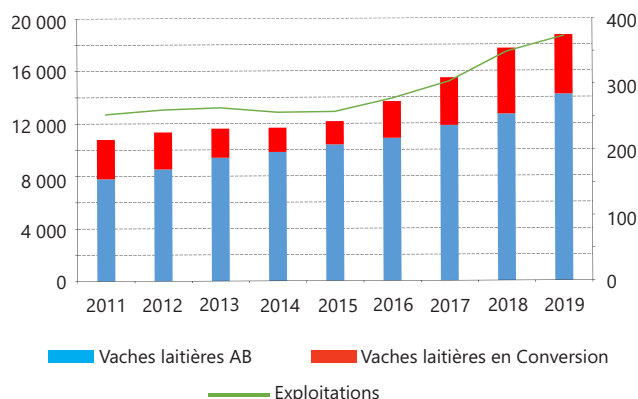
La taille moyenne des troupeaux est la plus grande dans les départements de l'Yonne, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort (+ de 50 vaches laitières), à l'opposé les plus petits sont en Saône-et-Loire et dans le Nièvre (- de 40 vaches laitières).

En 2019, les livraisons régionales de lait certifié AB ont atteint 80,9 millions de litres, soit 5,1% des livraisons totales de lait. Les livraisons de lait AB ont été multipliées par 2,3 depuis 2010. Elles représentent une part importante de la production laitière de la Haute-Saône (9,6%), de la Nièvre (7,1%) et du Jura (6,8%).

Le prix moyen du lait certifié AB produit en Bourgogne-Franche-Comté atteint 546 €/1000 l, en 2019. Il est particulièrement élevé dans le Jura (620 €/ 1000 l) et dans le Doubs (586 €/ 1000 l) où une partie des livraisons sert à la fabrication de fromages « AOP massif du Jura ». Dans les autres départements, le prix payé aux producteur s'échelonne entre 446 et 491 €/ 1000 l.

En 2019 (source : OPAB BFC – Galacsy), ce sont les exploitations AOP qui présentent le meilleur équilibre entre efficacité économique et productivité par rapport au groupe exploitations AB et au groupe exploitations conventionnelles. Les exploitations sous AB ont la meilleur marge brute pour 1000 litres : 397 € contre 288 € en AOP et 237 € en conventionnel. Mais la productivité des élevages AOP, 7 161 litres par vache (pour 7 356 litres en conventionnel), loin devant celle des élevages AB, 4 715 litres, compense amplement.

Fig 18. Nombre de vaches laitières AB et nombre d'exploitation



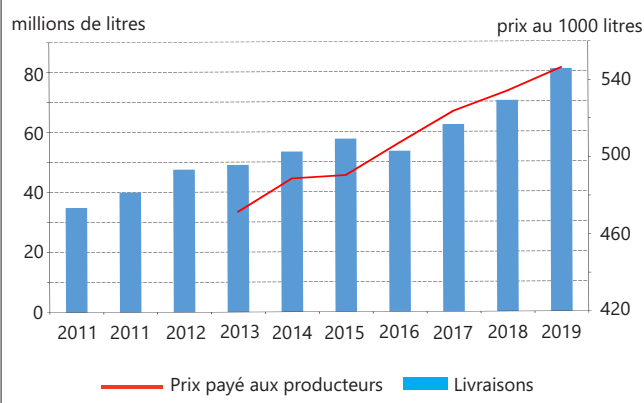
Source : Agence Bio 2019

Fig 19. Répartition des vaches laitières AB par département en 2019

	Nombre d'exploitations	Vaches laitières	
		Têtes en AB	Têtes en Conversion
Côte-d'Or	20	865	517
Doubs	100	3650	989
Jura	85	3404	995
Nièvre	12	373	108
Haute-Saône	100	4817	1298
Saône-et-Loire	25	337	161
Yonne	25	719	260
Terr. De Belfort	6	40	193
BFC	373	14205	4521

Source : Agence Bio 2019

Fig 20. Évolution des livraisons régionales et du prix de lait AB



Source : Agreste - Enquête Mensuelle Laitière

agreste.agriculture.gouv.fr

AGRICULTURE.GOUV.FR



ALIMENTATION.GOUV.FR

www.agreste.agriculture.gouv.fr

**Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture
et de la Forêt de Bourgogne Franche-Comté**

Service Régional de l'information Statistique et Économique
4 bis Rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex
Mél : srise.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.fr
Tél : 03 80 39 30 12

Directeur : Marie-Jeanne Fotré-Muller
Directeur de la publication : Florent Viprey
Rédacteur : Stéphane Adrover, Laurent Barralis,
Jean-Marie Desbiez-Piat
Composition : Yves Lebeau
Dépôt légal : à parution
ISSN : 2727-3415
© Agreste 2020